

*Assistance à l'agriculture des Prairies—Loi*

savons qu'ils l'ont fait mais nous voudrions que le gouvernement en donne une preuve officielle. Nous savons qu'on leur avait interdit de faire de la politique au travail, et encore plus, officiellement. Ils ont désobéi. Nous savons que l'argent provenait d'un fonds appartenant aux agriculteurs.

Nous croyons qu'en tant que Canadiens, nous avons fait notre devoir juridique, en dépit de cette tendance non seulement des fonctionnaires, mais des fonctionnaires juridiques suivant un principe de protection bien connu, pour se couvrir eux-mêmes avec le papier de ce genre de lettre.

Cette question ne peut s'éteindre. Le gouvernement a proposé au Parlement une motion pour abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. En 1975, j'ai demandé au Parlement, et le gouvernement avait accepté puisqu'il l'avait supprimé, de supprimer la question de l'appel dans la loi jusqu'à ce que la question de fraude criminelle soit précisée, et non seulement les accusations de fraude criminelle, les documents que recherche le député, c'est-à-dire des déclarations semblables à celle que j'ai lue concernant tout le dossier, mais aussi la fraude politique. C'est ce qu'il avait laissé entendre.

Nous voulons savoir si le directeur a adressé à tous les intéressés la lettre, exigée par le cabinet du ministre, les informant qu'ils ne devaient participer à aucune activité, même licite, avant l'élection. Est-ce que cette lettre a été expédiée?

Deuxièmement, nous aimerions parler aux cadres du bureau. Pourquoi ont-ils refusé de signer ces attestations de dépenses? Troisièmement, nous aimerions demander au personnel—celui du bureau de Regina—pourquoi, lorsque la police a été saisie de l'affaire, tout le personnel féminin qui travaillait au bureau depuis des années et qui était proche de la retraite a été brusquement licencié, juste avant Noël. Qu'a-t-il bien pu se passer dans ce bureau pour qu'on décide de renvoyer ces secrétaires qui travaillaient là depuis des années? Cela n'a rien à avoir avec les questions de fraude criminelle, dont la question ne fait pas mention.

Nous aimerions savoir du ministre, avant d'abroger cette mesure, pourquoi on a maintenu sur la liste des effectifs un directeur touchant \$25,000 par année, en lui fermant au nez la porte de son bureau dont on a interdit l'accès. Pour quelles raisons?

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je répugne à interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. La Chambre est-elle d'accord pour l'autoriser à terminer ses observations?

**Des voix:** D'accord.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Merci, monsieur l'Orateur. Il s'agit là d'une affaire grave. Nous aurions toute une série de questions à poser. Il ne s'agit pas d'une fraude criminelle mais d'une fraude politique. Pourquoi a-t-on effectué avant l'élection les versements du programme de jachère d'été 1972, en disant après coup aux agriculteurs qu'on leur avait trop versé et qu'il leur fallait rembourser le trop-perçu?

● (1740)

Nous aimerions savoir quelles sont les directives spéciales qui ont été données, et pourquoi certains qui avaient été surpayés ont été traités différemment des autres. Pendant la campagne électorale de 1974, lorsqu'ils ont été surpayés avant les élections, tous les agriculteurs ont reçu leur dû. Mais après les élections, on leur a dit qu'ils avaient été surpayés et qu'ils

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

devraient rembourser une partie des sommes reçues. Quelles directives ont permis que dans certains cas, les gens négocient et quels furent les termes de ces négociations qui leur ont permis parfois de ne pas rembourser ce qu'ils devaient au gouvernement? Il ne s'agit pas ici de fraude délictueuse. C'est à nous en tant que députés d'essayer d'avoir les renseignements du gouvernement, quand nous siégeons au comité des privilèges et élections. Mais nous ne pouvons soumettre la question au comité des privilèges et élections tant que cette question de fraude n'aura pas été éclaircie.

Je sais que la police s'irrite de l'incompétence dont a fait preuve le personnel du bureau du procureur général, en exposant les faits. Je sais que ce personnel ne croit pas que la police ait fourni tous les faits qu'elle aurait pu communiquer. Mais je ne pense pas que, sur une question politique aussi délicate que celle-là, et qui touche non seulement l'intérêt des contribuables mais également celui des agriculteurs, le procureur général, pour quelque raison que ce soit devrait consentir à admettre un déni de justice à l'encontre du public canadien.

Cet homme qui est accusé de fraude doit pouvoir être jugé par le tribunal et le jury. C'est pourquoi il est important, pour le député de Red Deer (M. Towers), que nous puissions avoir tous les renseignements, car il s'agit en l'occurrence de documents officiels, et non pas seulement de faits dont nous avons entendu parler. Nous avons eu des entretiens téléphoniques avec les diverses personnes concernées, et le reste.

C'est donc une demande raisonnable que nous formulons et qui n'affecte nullement la sécurité de l'État. Il n'est pas question de venir troubler les relations entre les légistes de la Couronne et le ministre. Ce que nous voulons, c'est obtenir des documents comme celui que je viens de citer. Nous devons également nous occuper en Saskatchewan de mettre au clair la question des subtilités juridiques et administratives qui ont servi à entraver les rouages de la justice. Si nous voulons bien faire notre devoir, en tant que citoyens de la Saskatchewan, nous serions obligés au gouvernement d'Ottawa de ne pas faire de l'obstruction devant la requête raisonnable que nous présentons, et de nous remettre les quatre ou cinq documents qui nous donneront les faits sur chaque affaire, afin que le public sache qu'il ne s'agit pas seulement d'un cas isolé. Il y en a peut-être d'autres en plus des cinq, mais les documents que nous voulons sont ceux qui portent sur des cas concrets.

Je suppose que des personnes raisonnables pourraient dire qu'on ne trouve rien dans ces documents, si ce n'est qu'ils ont agi en cette occasion contrairement aux ordres, que c'était irrégulier et illégal, qu'ils ont obtenu des chèques qu'ils ont touchés. C'est tout. Ils ont volé l'argent. On dit que c'est une fraude délictueuse. Mais nous avons une autre tâche à accomplir et nous ne pouvons le faire tant que nous n'aurons pas réglé cette affaire de fraude. Si nous voulons accomplir notre devoir ici, renvoyer la question au comité des privilèges et des élections et y convoquer non seulement le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui a agi comme témoin innocent dans toute cette affaire, mais aussi le ministre des Transports (M. Lang) qui était parfaitement au courant de la situation, nous devons alors comprendre que nous ne pouvons laisser pourrir dans le hansard cet incident qui s'est déroulé en cette affreuse journée du 8 juillet 1976.